

Compte rendu réunion présentation de la CPTS La Rochelle, du SAS et de la plateforme nationale 2 mars 2023

Henri MORET remercie toutes les personnes présentes d'être venues à la réunion de présentation du SAS et de la Plateforme Nationale.

Les personnes présentes dans la salle sont majoritairement des médecins généralistes, dont la plupart de La Rochelle. Henri MORET rappelle donc ce qu'est une CPTS et quels sont les projets actuellement portés par la CPTS La Rochelle afin d'inciter les médecins généralistes à y adhérer.

Ci-dessous, le support utilisé pour la présentation du SAS et de la plateforme nationale avec les commentaires faits sur chaque diapositive :



Henri MORET explique que la réunion se tiendra en 3 parties :

- Les Drs PERROTIN et NOWATSKY feront la présentation du SAS
- Le Dr Henri MORET fera la présentation de l'expérimentation mise en place depuis le 5 décembre 2022
- M. JOUSON fera la présentation de la plateforme nationale

Présentation du SAS par Sophie PERROTIN et Claudia NOWATSKY



SOIGNER,
SOUTENIR,
INNOVER...

Service d'accès aux soins 17

Présentation 23/02/2023
Saintes
Dr Perrotin
Dr Moret



Le SAS : présentation générale

Contexte

- > Le projet SAS s'inscrit dans le Pacte de refondation des urgences de 2019
- > En 2020, 22 SAMU ont répondu à l'expérimentation mettant en place des SAS pilotes sur le territoire national : Poitiers et Bordeaux en Nouvelle Aquitaine.
- > 2022/2023: généralisation des SAS et déploiement de tous les SAMU vers la plateforme SAS

1



Le SAS : présentation générale

Définition

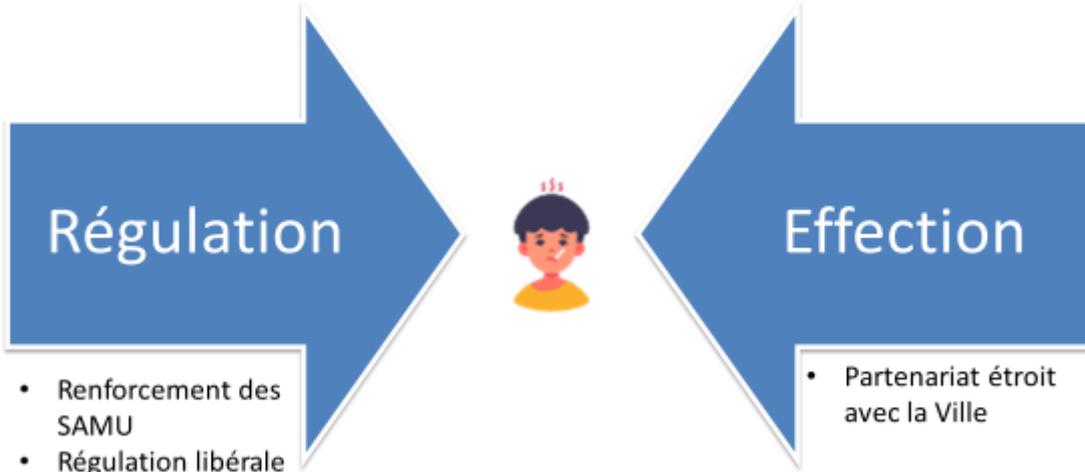
- > Le service d'accès aux soins (SAS) est un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins.
- > Il répond à un besoin de **structurer l'accès à des soins non programmés** visant à faire un bon usage du système de soins et éviter les recours inadaptés aux urgences.
- > Pour le patient confronté à un besoin de soins non urgents ou non programmés, et lorsque l'accès à son médecin n'est pas possible, le SAS doit permettre :
 - » D'accéder à toute heure et à distance à un professionnel de santé, grâce à la régulation médicale
 - » De l'orienter, selon sa situation, vers un autre médecin sur le territoire, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'une ambulance

3



Le SAS : présentation générale

Les deux piliers du SAS



4

Le Dr NOWATSKY souligne que la régulation médicale peut orienter vers la médecine de ville mais peut aussi donner des conseils aux patients ou encore réaliser des prescriptions qui sont envoyées aux pharmacies de garde.



Le SAS en Charente-Maritime

Le projet de déploiement du SAS

- > Un projet porté par :
 - » Le Groupe hospitalier La Rochelle Ré Aunis – siège du SAMU 17
 - » AMERLI (Association des médecins régulateurs libéraux)
 - » Les CPTS de Charente-Maritime
 - » L'ARS
 - » L'URPS

- > Travaux initiés au cours de l'année 2022

5



Le SAS en Charente-Maritime

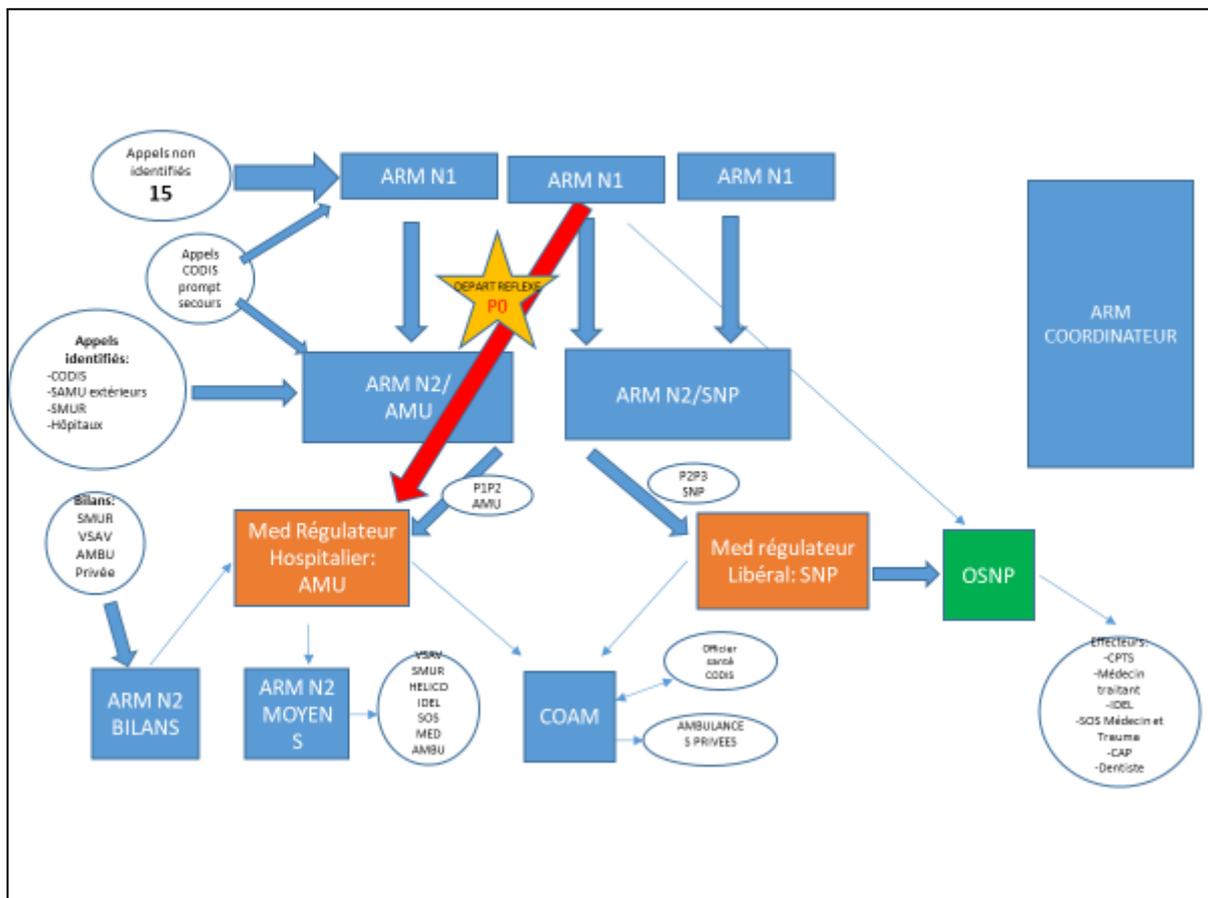
Régulation : Une réorganisation du SAMU

- > La **régulation médicale constitue le pivot du SAS** assurée par les médecins urgentistes et les médecins régulateurs libéraux 7j/7 24h/24;
- > Le SAS doit s'inscrire dans un objectif d'amélioration du délai de réponse aux appels au Centre 15 (amélioration du décroché) par une **régulation bi-niveau**.
 - » Organisation d'un front office unique : **un seul numéro, le 15**
 - » Orientation vers les filières d'**Aide médicale urgente** et de **Soins non programmés**
 - » Respect des critères de certification relatifs au SAMU Centre 15
- > Le SAS est une plateforme santé intégrant à la régulation la gestion à terme, des **différentes filières de soins** : psychiatrie, réseau périnatalité, prise en charge médico-sociale des patients, permanence dentaire, CAP, gériatrie

6



Le Dr NOWALTSKY souligne que l'activité du SAMU est importante et en augmentation depuis 2 ans. L'orientation en 2 niveaux est nécessaire car la mise en place du SAS va augmenter l'activité du SAMU.



Le schéma ci-dessus représente le parcours d'un appel au centre 15. La régulation bi-niveau est représentée par la ligne des ARM N1 et des ARM N2. Pour rappel, l'ARM est un Assistant de Régulation Médicale.

La nouveauté du SAS est représentée par la case verte "OSNP" 'Opérateur de Soins Non Programmés qui est un nouveau métier. Il travaille en lien avec le médecin régulateur libéral sur les horaires du SAS. Il cherche une solution lorsqu'une consultation de soin non programmé est nécessaire.



Le SAS en Charente-Maritime

Régulation : Une réorganisation du SAMU

- > Augmentation du nombre d'intervenants ARM /médecins régulateurs
- > Création de postes **d'Opérateurs de soins non programmés (OSNP)**,
- > Intégration de nouveaux outils informatiques pour faire le lien avec les effecteurs : Plateforme Numérique SAS et Agendas partagés
- > Partenariat renforcé avec la régulation libérale (Amerli 17)



Le SAS en Charente-Maritime

Effectation : Un partenariat avec les CPTS du territoire

- > Une gouvernance et des principes de fonctionnement partagés
- > Une offre territoriale de créneaux de soins non programmés, visant à couvrir tous les secteurs du département hors période de PDSA
- > Un travail à poursuivre avec tous les médecins libéraux du département



Le SAS en Charente-Maritime

Des travaux à poursuivre

- > Structuration de la gouvernance SAMU 17 / AMERLI / CPTS / URPS
- > Montée en charge de la régulation du SAMU/SAS : dimensionnement RH, recrutements, formation
- > Mise à niveau de notre infrastructure : locaux et SI
- > Consolidation des éléments de financement



Calendrier prévisionnel de déploiement

- > Automne 2022 : phase test
 - Moyens SI constant
 - Locaux idem
 - Augmentation du nombre de régulateurs H et L (SAMU)
 - Recrutement et formation OSNP 0,80 ETP
 - Travail avec les CPTS LR Centre et LR Nord
- > Printemps 2023 : premier niveau de déploiement
 - Montée en charge du SI (autocom et Exos et évolution du logiciel de régulation en mode SAS)
 - Locaux idem
 - Recrutement et formation ARM et OSNP
 - Recrutement et formation de renforts estivaux
 - Mise en place du décroché en bi-niveaux: N1/N2
- > Eté 2023
 - Déploiement de 4 postes supplémentaires au SAMU
- > Automne 2023
 - Montée en charge de l'infrastructure informatique et évolution des solutions de téléphonie
 - Poursuite des recrutements ARM médicaux OSNP



SAS 17

Comment participer au projet SAS 17

- > Devenir régulateur libéral au SAMU 17
- > Devenir effecteur SAS : inscription sur la plateforme nationale SAS avec mise à disposition de créneaux de consultation.
- > Participer au SAS par la création de CPTS



Conclusion

- > **Le SAS complète l'offre de soins existante et remet le patient au cœur de la médecine de ville, en lui évitant un passage inutile aux urgences**

Présentation de l'expérimentation du 5/12/2022

- | | |
|---|---|
| Médecins volontaires participants à l'expérimentation | <ul style="list-style-type: none">• 6 Aunis Nord• 16 La Rochelle• 1 Aunis Sud• 5 pour le reste du département• SOS Médecin : 8 appels sur janvier-février |
| Depuis le 5/12/2022 | <ul style="list-style-type: none">• 1 OSNP : 9h-16h30 du lundi au jeudi |

Henri MORET explique qu'en attendant l'arrivée du SAS, les CPTS Aunis Nord, La Rochelle et Aunis Sud ont mis en place une expérimentation en demandant aux médecins volontaires de leurs territoires de proposer des créneaux.

Pour le moment, un seul OSNP a été recruté ce qui ne permet de couvrir que 4 jours par semaine de 9h à 16h30. Il est prévu de recruter 2 nouveaux OSNP ce qui permettra de couvrir les 5 jours de la semaine de 8h à 20h.

Présentation de l'expérimentation du 5/12/2022

Les chiffres

déc-22

	La Rochelle		Nord aunis		RDV Med traitant
	Créneaux dispo	RDV	Créneaux dispo	RDV	
05-déc	8	5	0	0	2
06-déc	7	2	7	2	0
07-déc	1	0	3	0	1
08-déc	3	1	6	2	3
09-déc	14	7	5	7	7
	33	8	21	4	6
12-déc	8	1	5	1	2
13-déc	9	4	7	1	1
14-déc	1	0	5	2	0
15-déc	8	1	10	4	2
16-déc	15	7	9	7	7
	45	6	36	8	4
19-déc	9	0	6	1	2
20-déc	9	6	10	4	1
21-déc	4	4	5	2	1
22-déc	5	4	7	3	2
23-déc	20	7	3	7	7
	67	14	36	10	6
26-déc	7	7	6	7	7
27-déc	6	0	5	1	0
28-déc	0	0	6	0	0
29-déc	3	2	3	0	1
30-déc	16	7	9	7	7
	31	2	29	1	1

158 207 122 321 17

Henri MORET commente la diapositive ci-dessus : il est intéressant de voir que 17 patients ont été renvoyés vers leurs médecins traitants après l'appel systématique de l'OSNP au médecin traitant du patient pour savoir s'il peut le prendre en charge. Si le médecin traitant ne peut pas prendre en charge son patient, l'OSNP cherche une autre solution parmi les créneaux mis à disposition par les autres médecins généralistes.

Présentation de l'expérimentation du 5/12/2022

Les chiffres

janv-23

	La Rochelle		Nord aunis		RDV Med traitant	SOS Médecin
	Créneaux dispo	RDV	Créneaux dispo	RDV		
01-janv	8	7	7	7	7	
03-janv	12	0	6	1	1	2
04-janv	5	7	6	2	2	2
05-janv	3	1	4	2	7	
06-janv	15	7	6	7	7	
	50	1	32	3	3	1
08-janv	10	1	7			
09-janv	15	7				
11-janv	5	6			2	
12-janv	5	6			3	
13-janv	14	3	6	1		
	48	4	32	1	5	0
16-janv	11	1	7		1	
17-janv	20	7				1
18-janv	5	6			2	
19-janv	7	1	6			1
20-janv	14	3	8			
	45	5	34	0	3	2
23-janv	10	1	7	1	1	
24-janv	10	2	8	1	2	
25-janv	5	7	7	2	2	
26-janv	6	1	6		4	
27-janv	6	2	6			
	45	4	34	3	9	0
30-janv	10	4				2
31-janv	8	5	1	3		
	18	6	9	1	3	2

205 15 141 11 21 1

Sur le mois de janvier, il est intéressant de voir que de nombreux créneaux ont été mis à disposition par les médecins généralistes mais que peu de rendez-vous ont été pris.

Présentation de l'expérimentation du 5/12/2022

Les chiffres

Mvt-23

	La Rochelle		Nord sèvre		RDV plateforme	RDV Med traitant	SOS Médecin
	Créneaux dispo	RDV	Créneaux dispo	RDV			
03-févr	3		4		1	2	1
02-févr	6	1	5	1		1	
03-févr	5		9	1			
	14	1	18	2	1	3	1
06-févr	10		6				
07-févr	9	1	6	2	1	1	
08-févr	4	1	6		1		
09-févr	5		7		1	1	
10-févr	11		1				
	43	2	33	2	3	2	0
13-févr	11	1	6		1	1	
14-févr	3	1	1	1	1		
15-févr	4		5		1	3	
16-févr	5	1	7				
17-févr	15		0				
	39	5	27	1	3	4	0
20-févr	8		6		1	4	
21-févr	9	2	3	1	1	2	
22-févr	3		3		1		1
23-févr							
24-févr							
	20	2	12	1	5	6	1
27-févr							
28-févr							
	0	0	0	0	0	0	0

114 107 90 12 12 12 12

Rémunération des effecteurs

Mission Flash Urgences

31/03/2023

Majoration de 15€ / SNP - dans les 48 heures - hors patientèle médecin traitant - plafonné à 20 prises en charge hebdomadaires

Forfait annuel de 1400€
(indicateur 8 du forfait structure)

Pour en bénéficier :

- Accepter de mettre la visibilité sur tout ou partie de son agenda sur la plateforme numérique SAS
- Manuellement mettre des créneaux sur la plateforme avec un minimum de 2 heures par semaine
- Accepter d'être contacté par le centre 15

Forfait trimestriel
(indicateur 9 du forfait structure)

Barème en fonction d'actes réalisés par trimestre

Travaux en cours de la CPTS

Courrier type adressé au médecin traitant



Henri MORET explique qu'un courrier sera systématiquement envoyé aux médecins traitants lorsque l'un de leurs patients aura été pris en charge par un autre médecin généraliste dans le cadre des soins non programmés. Le courrier ne contiendra pas le logo de la CPTS La Rochelle, cette version a été mise à titre d'exemple.

Travaux en cours de la CPTS

RETEX : questionnaire adressé aux médecins volontaires participant à l'expérimentation

1. Au cours des 3 derniers mois, avez-vous été contacté pour des consultations de SNP ?
 Oui
 Non
2. Au cours de l'appel de l'OSNP, comment avez-vous ressenti la qualité de l'échange téléphonique ?
 Bonne
 Moyenne
 Mauvaise
 Sans avis
3. Sur les consultations de SNP, avez-vous eu des annulations ou des patients qui ne se sont pas présentés au cabinet ?
 Oui
 Non
➤ Si oui, combien ?
4. Si vous êtes inscrit sur la plateforme, avez-vous rencontré des problèmes pour vous connecter ?
 Oui
 Non
5. Concernant l'expérimentation sur l'organisation des SNP, avez-vous des remarques ?

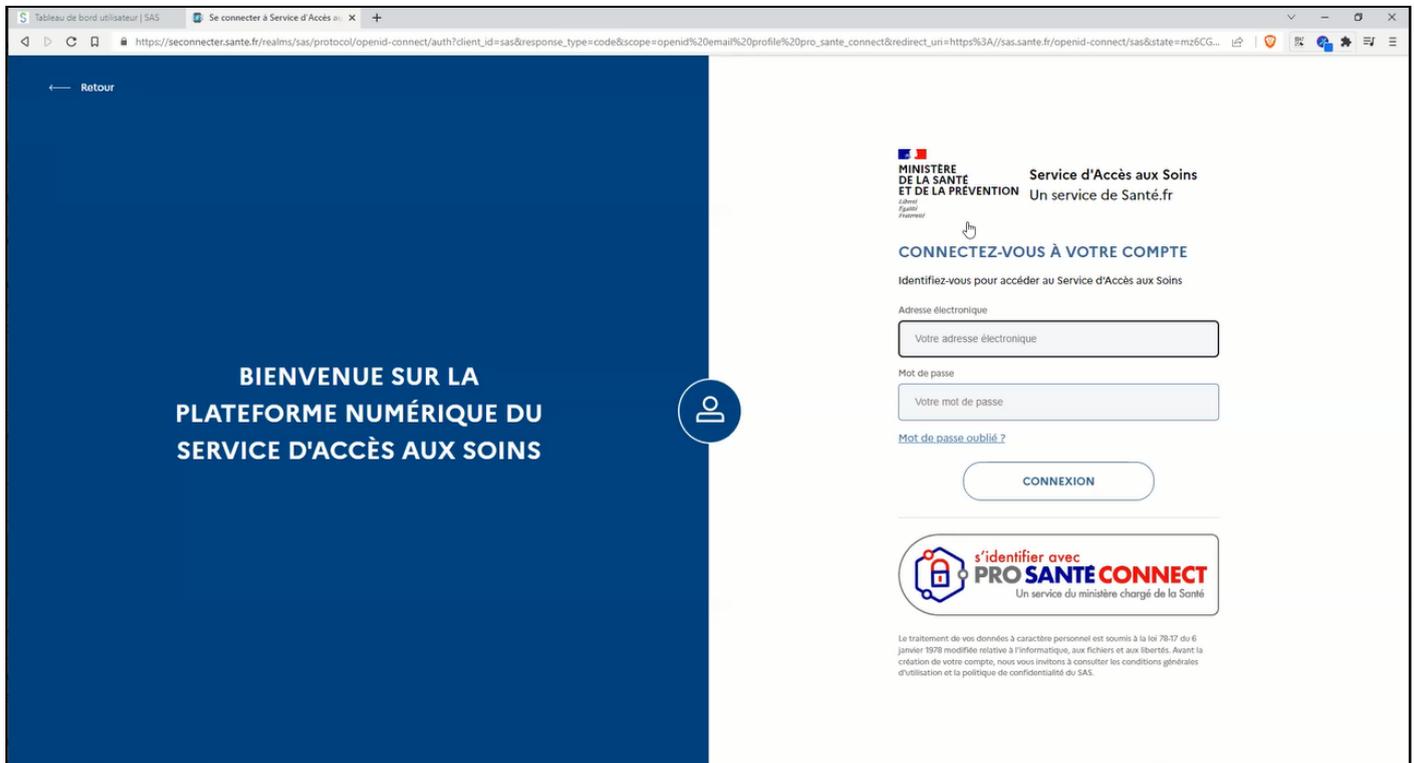
Un questionnaire sera bientôt envoyé aux médecins volontaires des CPTS pour avoir leur retour d'expérience.

Henri MORET explique que l'expérimentation s'est faite à partir de créneaux remontés par les CPTS et que l'OSNP travaille avec un papier et un crayon. La finalité est d'utiliser la plateforme nationale pour faire remonter les créneaux disponibles.

Présentation de la plateforme nationale par M. JOUSON

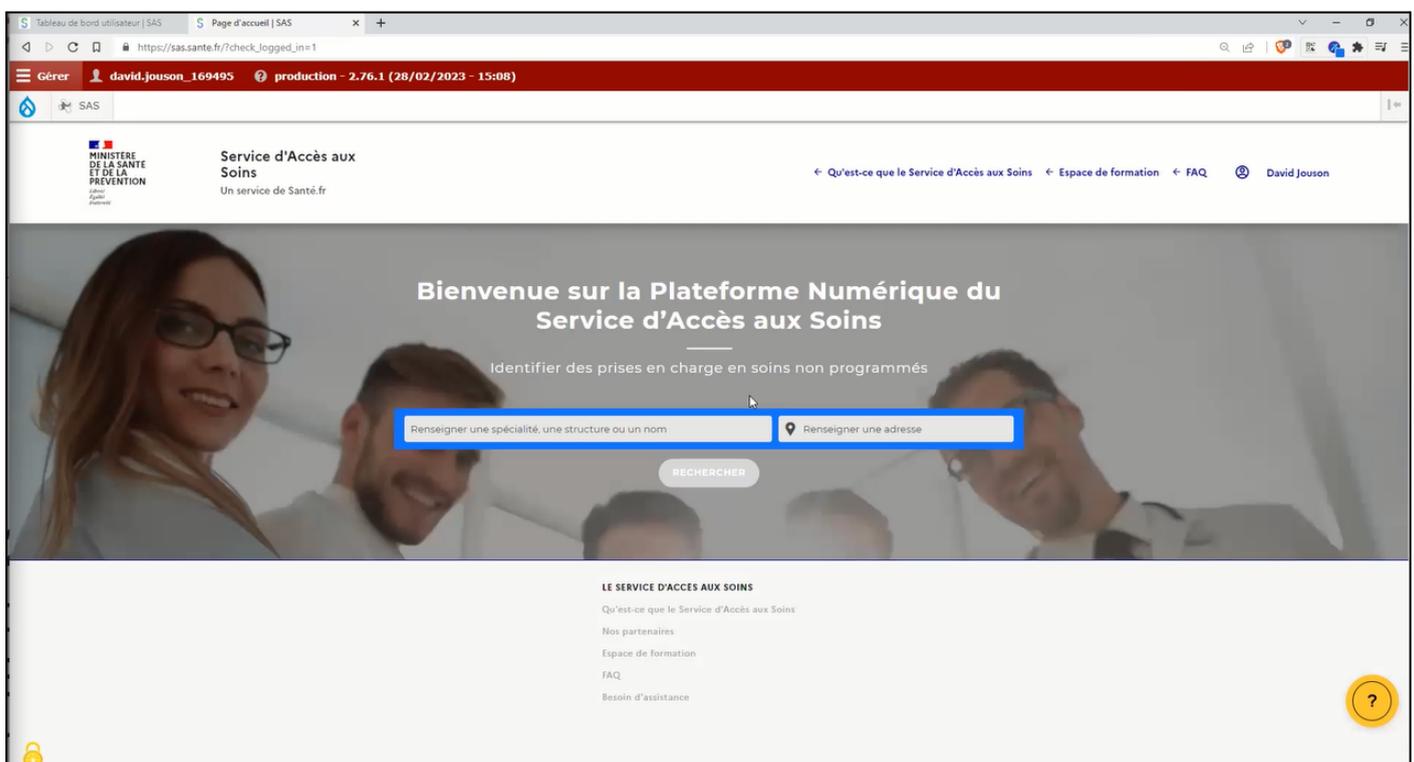
The screenshot shows the homepage of the Service d'Accès aux Soins (SAS) platform. The browser address bar shows <https://sas.sante.fr>. The page header includes the logo of the **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION** and the text **Service d'Accès aux Soins** with the subtitle "Un service de Santé.fr". A "Se connecter" link is visible in the top right corner. The main content area features a large blue banner with the heading **Bienvenue sur la Plateforme Numérique du Service d'Accès aux Soins**. Below this heading, there are three bullet points with checkmarks: "✓ Mettre à disposition des créneaux de consultation pour le SAS", "✓ Faire une recherche de créneaux disponibles sous 48h", and "✓ Orienter des patients". A fourth bullet point, "✓ Déclarer des périodes d'indisponibilités", is also present. A prominent white button labeled **SE CONNECTER** is centered at the bottom of the blue banner. Below the banner, a section titled **LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS** provides a brief description: "Qu'est-ce que le Service d'Accès aux Soins". Below this, there are links for "Nos partenaires", "Espace de formation", "FAQ", and "Besoin d'assistance". A small yellow padlock icon is visible in the bottom left corner of the page.

M. JOUSON explique que pour se connecter sur la plateforme du SAS, il faut aller sur l'adresse suivante : sas.sante.fr. A partir de cette adresse, la page d'accueil de la plateforme nationale s'affiche. Il faut ensuite cliquer sur "se connecter" que ce soit sur le bouton central ou sur le lien en haut à droite.

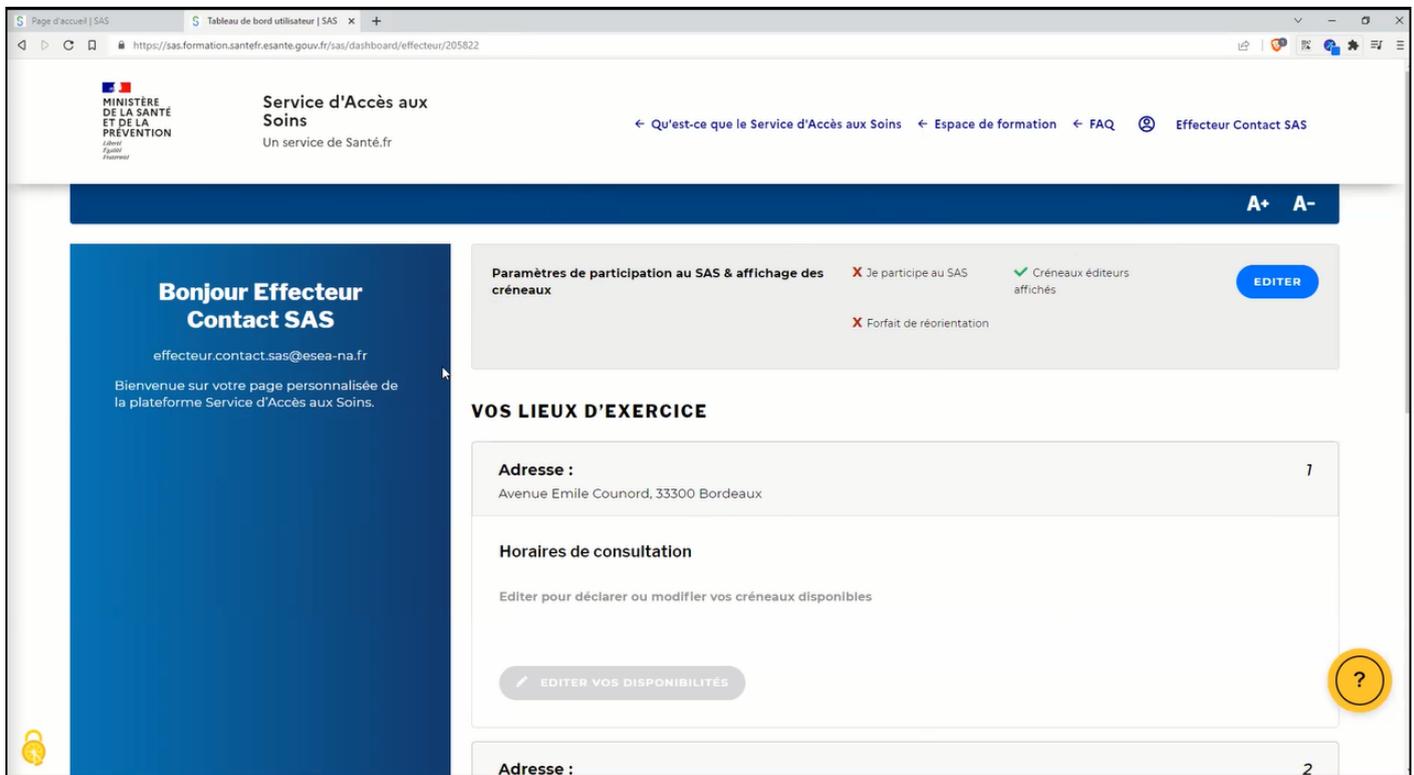


La page qui apparaît ensuite va évoluer très prochainement : la partie d'identification avec l'adresse électronique et le mot de passe va disparaître. Il ne restera que la possibilité de se connecter via PRO SANTE CONNECT.

M. JOUSON fait donc l'explication de connexion avec PRO SANTE CONNECT. Il faut donc cliquer sur "s'identifier avec PRO SANTE CONNECT". Une nouvelle page s'ouvre alors avec la lecture du certificat qui est sur la carte de professionnel de santé (CPS). Il faut saisir le code porteur de la CPS et la page d'accueil de la plateforme numérique du service d'accès aux soins s'ouvre.

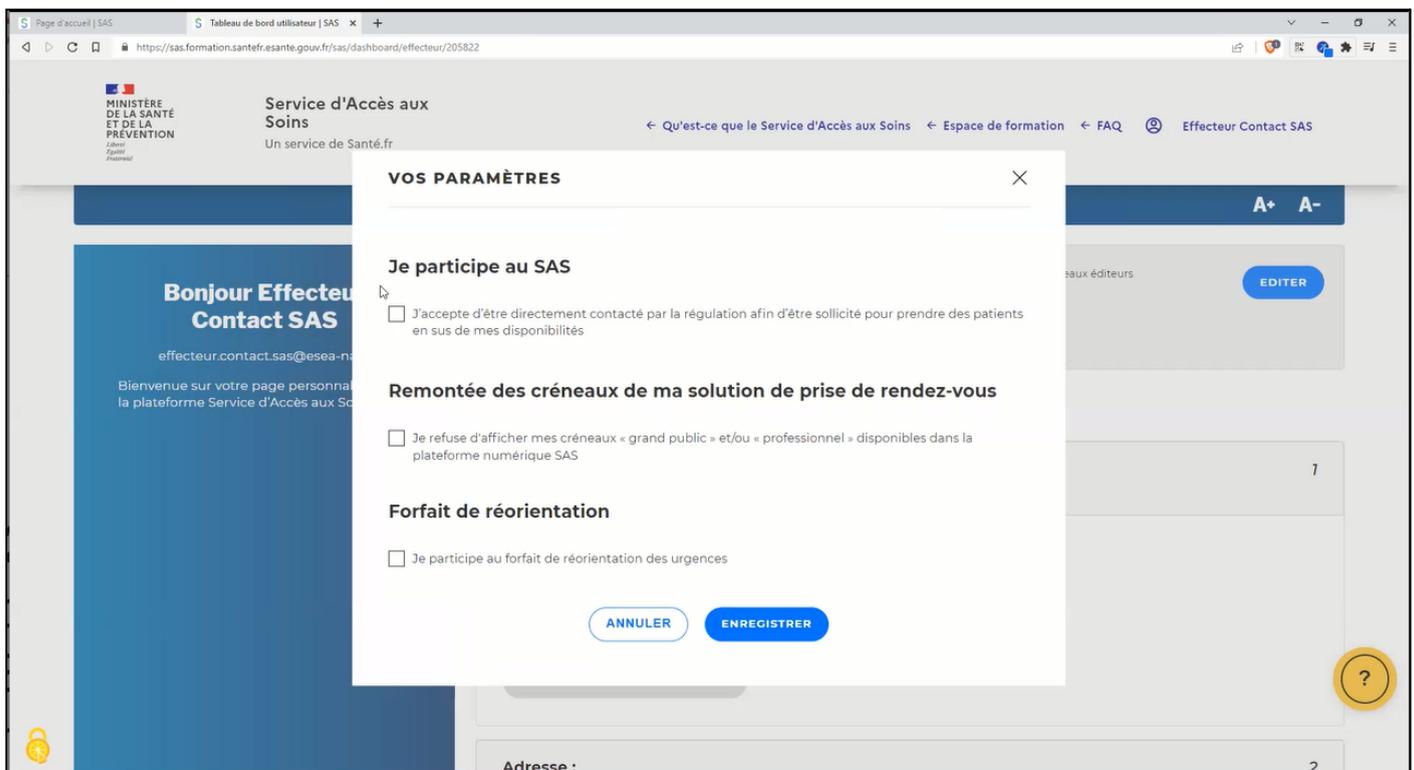


M. JOUSON souligne que tous les médecins libéraux ont déjà un compte sur le SAS qui est en attente d'activation. Cette activation va se faire lors de la première connexion à la plateforme. Lors de la première connexion à la plateforme, la page suivante va s'ouvrir :



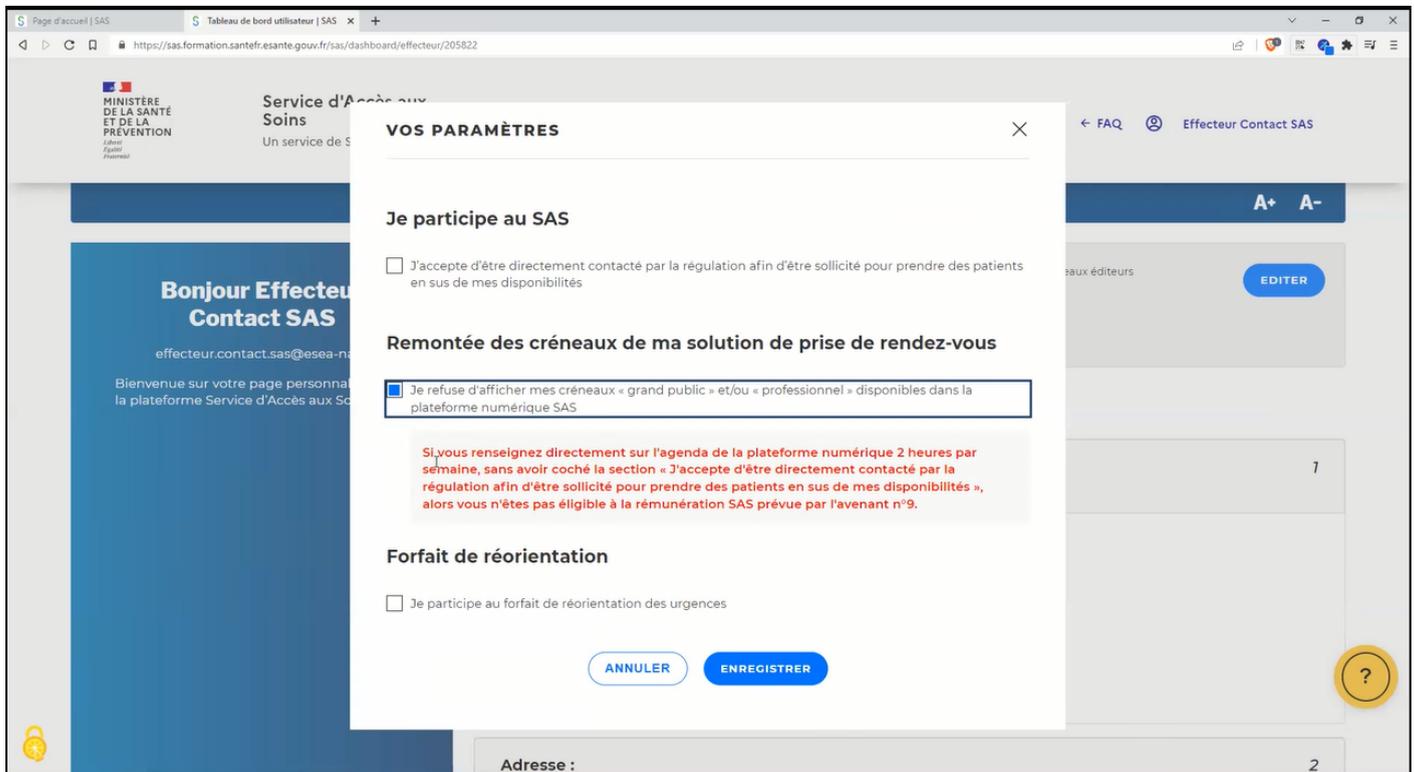
Pour la démonstration, M. JOUSON s'est connecté sur un compte de test appelé "Effecteur Contact SAS" qui est relié à un lieu d'exercice sur Bordeaux. Si un professionnel de santé a plusieurs lieux d'exercice, il pourra inscrire des créneaux pour chaque lieu d'exercice.

La première chose à faire lors de l'arrivée sur cette page est de paramétrer son compte en cliquant sur le bouton "EDITER" en haut à droite.



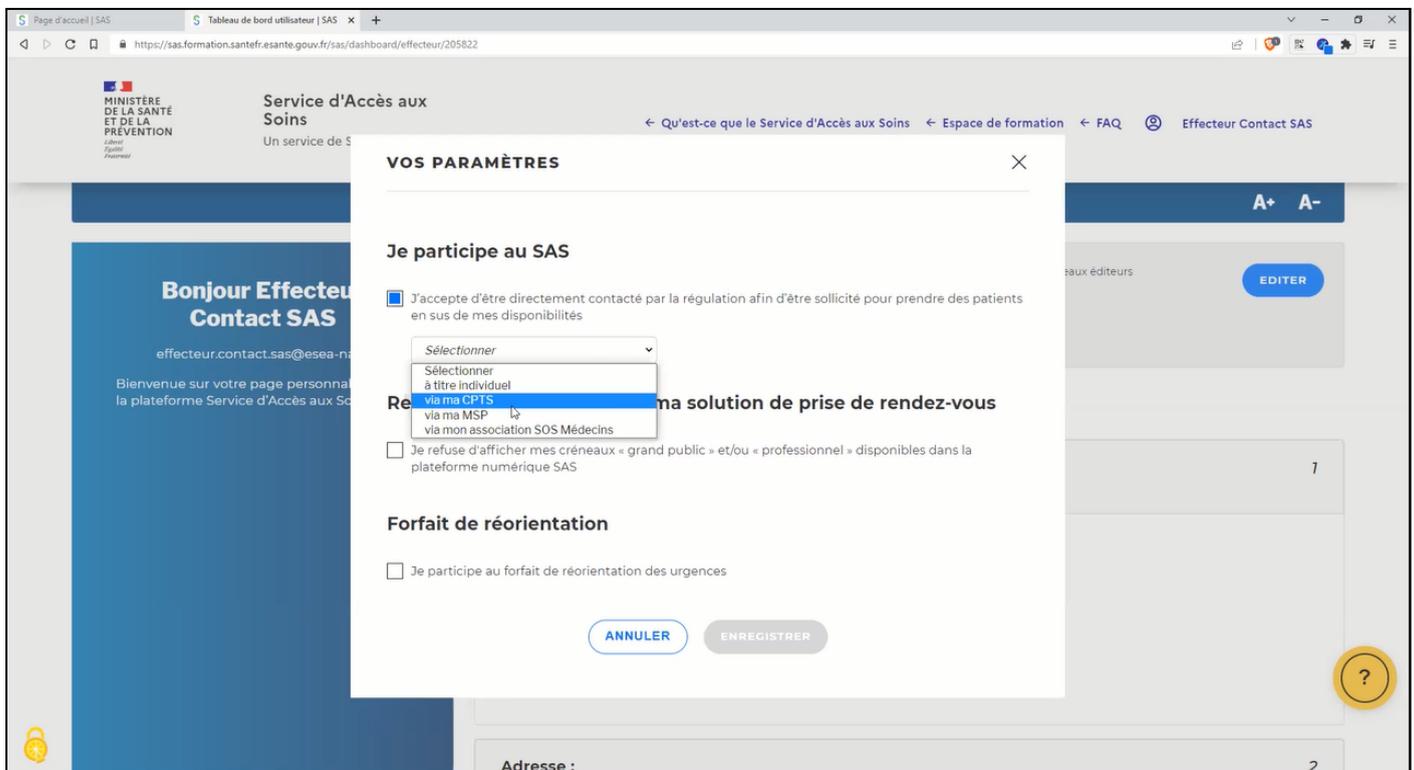
La fenêtre ci-dessus s'ouvre.

Si le professionnel de santé coche la case "Je refuse d'afficher mes créneaux "grand public" et/ou "professionnel" disponibles dans la plateforme numérique SAS", un texte en rouge apparaît comme le montre l'image ci-dessous :



Dans ce cas, les ARM auront l'information comme quoi ils ne doivent pas vous contacter.

Si le professionnel de santé coche la case "J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités", une liste déroulante apparaît comme le montre l'image ci-dessous :



M. JOUSON souligne qu'à ce jour la recommandation est de sélectionner "à titre individuel" pour tous les médecins libéraux mis à part pour SOS Médecins.

Si le professionnel de santé choisit de s'inscrire à titre individuel, une nouvelle question apparaît : Utilisez-vous une solution de prise de rendez-vous ?

Page d'accueil | SAS | Tableau de bord utilisateur | SAS

https://sas.formation.santefr.esante.gouv.fr/sas/dashboard/effecteur/205822

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
Liberté Équité Proximité

Service d'Accès aux Soins
Un service de Santé

Bonjour Effecteur Contact SAS
effecteur.contact.sas@esea-n...
Bienvenue sur votre page personnelle de la plateforme Service d'Accès aux Soins

VOS PARAMÈTRES

Je participe au SAS

J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités

à titre individuel

Utilisez-vous une solution de prise de rendez-vous ? *

Non Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme

Remontée des créneaux de ma solution de prise de rendez-vous

Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et/ou « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS

Forfait de réorientation

ANNULER ENREGISTRER

Adresse :

Si le professionnel de santé utilise une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme, il coche la case correspondante et une liste des solutions apparaît et le professionnel n'a plus qu'à sélectionner l'outil qu'il utilise. Pour la démonstration, la liste n'est pas intégrée. A ce jour, 7 outils sont interfacés avec la plateforme :

- Clickdoc
- Doctolib,
- KelDoc
- Maincare
- Maïia
- Medunion Urgences
- MonMédecin.org

Page d'accueil | SAS | Tableau de bord utilisateur | SAS

https://sas.formation.santefr.esante.gouv.fr/sas/dashboard/effecteur/205822

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
Liberté Équité Proximité

Service d'Accès aux Soins
Un service de Santé

Bonjour Effecteur Contact SAS
effecteur.contact.sas@esea-n...
Bienvenue sur votre page personnelle de la plateforme Service d'Accès aux Soins

VOS PARAMÈTRES

Je participe au SAS

J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités

à titre individuel

Utilisez-vous une solution de prise de rendez-vous ? *

Non Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme

Indiquez votre/vos logiciel(s) de gestion de rendez-vous *

Mock1
Mock2

Remontée des créneaux de ma solution de prise de rendez-vous

Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et/ou « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS

ANNULER ENREGISTRER

Adresse :

Une fois l'outil renseigné, si le professionnel de santé souhaite rentrer manuellement les créneaux pour le SAS, il peut cocher la case "Je refuse d'afficher mes créneaux "grand public" et/ou "professionnel" disponibles dans la plateforme numérique SAS". Dans ce cas, une nouvelle ligne apparaît comme le montre l'image ci-dessous :

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://sas.formation.santefr.esante.gouv.fr/sas/dashboard/effecteur/205822>. The page title is "Tableau de bord utilisateur | SAS". The main content area is titled "VOS PARAMÈTRES" and contains several sections:

- J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités**: A checked checkbox and a dropdown menu set to "à titre individuel".
- Utilisez-vous une solution de prise de rendez-vous ? ***: Two radio buttons. "Non" is selected, and "Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme" is unselected.
- Remontée des créneaux de ma solution de prise de rendez-vous**: A checked checkbox with the text "Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et/ou « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS". Below it, an unchecked checkbox reads "Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS".
- Forfait de réorientation**: A section with a minus sign and a minus sign icon.

At the bottom of the form are two buttons: "ANNULER" and "ENREGISTRER". Below the form, the text "Adresse :" is visible. The background shows a sidebar with the logo of the "MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION" and a main content area with the text "Bonjour Effecteur Contact SAS" and "effecteur.contact.sas@esea-n...".

Si le professionnel de santé n'a pas de logiciel interfacé avec la plateforme, il coche alors "Non" et la phrase de déclaration apparaît comme le montre l'image ci-dessous :

The screenshot shows the same web browser window as above. The "VOS PARAMÈTRES" form is displayed with the following changes:

- Utilisez-vous une solution de prise de rendez-vous ? ***: The "Non" radio button is now selected, and the "Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme" radio button is unselected.
- Remontée des créneaux de ma solution de prise de rendez-vous**: The checkbox "Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et/ou « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS" is now unchecked. The checkbox "Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS" remains unchecked.
- Forfait de réorientation**: A new checkbox "Je participe au forfait de réorientation des urgences" is now visible and unchecked.

The "ANNULER" and "ENREGISTRER" buttons remain at the bottom of the form. The background content is identical to the previous screenshot.

M. JOUSON explique que les professionnels de santé qui ne disposent pas d'outil interfacé ou qui ne souhaitent pas remonter les créneaux via leur outil déclenchent l'information à la CPAM qu'ils participent au SAS en cochant la phrase déclarative.

Concernant la dernière case en bas "Je participe au forfait de réorientation des urgences", M. JOUSON explique qu'il s'agit d'une expérimentation qui avait été mise en place dans quelques services d'urgences en France. Dans notre cas, nous ne sommes pas concernés par cette expérimentation donc il n'y a pas lieu de cocher cette case.

Une fois le compte paramétré, les données du professionnel de santé vont être mises à jour automatiquement par la plateforme et les ARM verront un symbole de l'Assurance Maladie apparaître en-dessous du nom des professionnels de santé qui acceptent de prendre des patients en sus de leurs disponibilités comme le montre l'image suivante :

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://sas.formation.santefr.esante.gouv.fr/sas/recherche?text=symphor&loc=Bordeaux%2C%20Gironde>. The page header includes the logo of the 'MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION' and the text 'Service d'Accès aux Soins - Un service de Santé.fr'. Navigation links include 'Qu'est-ce que le Service d'Accès aux Soins', 'Espace de formation', 'FAQ', and 'Régulateur OSNP'. Search filters for 'symphor' and 'Bordeaux, Gironde' are visible. The main content area is titled 'Résultats pour la zone "Bordeaux, Gironde"' and includes a filter for 'Afficher les PS disposant de créneaux disponibles'. A card for 'Dr Symphor Marie-Annabel' is displayed, showing she is a generalist who 'Accepte de prendre des patients en sus de ses disponibilités'. Her address is 'Avenue Emile Counord, 33300 Bordeaux' and her phone number is '0556391169'. Under 'JOURS SUIVANTS', her availability is shown for 'Ven 3' (16h00 - 18h00, 0/10) and 'Sam 4' (Pas de créneau disponible). A map on the right shows the location with a green pin and a yellow question mark icon.

Présentation Amerli 17

31 Médecins

- 5 médecins SOS
- 3 médecins retraités
- 1 médecin de SOS Trauma
- 22 médecins généralistes en activités
 - 4 médecins en-dehors de la CDA
 - TESSON
 - GEMOZAC
 - NIORT
 - LUCON

Nous recrutons

- Vacations :
 - 100€ de l'heure
 - 115€ en nuit profondeAvec une exonération des cotisations sociales pour les vacations de jour.

Henri MORET clôture la réunion en rappelant qu'Amerli 17 est l'association des médecins régulateurs de Charente-Maritime et qu'ils recrutent de nouveaux régulateurs.